27 g

Fabrication sous ISO 14001 ISO 9001

[100% polycarbonate]



>> Utilisation (*)

Grâce à ses caractéristiques techniques, cet équipement s'avère particulièrement adapté pour tous les principaux travaux nécessitant une protection contre les risques mécaniques et projections à savoir : meulage, menuiserie, polissage, industrie, laboratoires, sport etc...
Protection anti-UV.

>> Caractéristiques techniques

- **Lunettes à branches type visiteur.**
- **Epaisseur oculaire:** 2.00 mm.
- **Matière:** 100% polycarbonate.
- **Dimensions:** (largeur) 150 mm x (profondeur) 140 mm.
- **Poids:** 27 grammes.
- **Conditionnement:** - carton de 100 unités.
 - boîte de 10 unités.

En savoir plus sur ***www.singer.fr***

>> Principaux atouts

- Coques latérales aérées.
- Branches perforées pour accès cordelette.
- Pont nasal confortable. Légères et agréables.
- Offre une très bonne vision périphérique.
- Aucune pièce métallique sur ce modèle.
- Fiabilité d'une fabrication **ISO 9001.**

>> Conformité

Cet équipement de protection oculaire a été testé suivant les normes européennes suivantes:
EN 166 : 2001. Protection individuelle de l'oeil - Spécifications.
EN 170 :2002. Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour l'ultraviolet - Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (**EPI**). **Catégorie II.**
Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **BSI (Pays-Bas).** Organisme notifié **n°2797.**
Téléchargez la déclaration UE de conformité sur **http://docs.singer.fr**

Protection-mécanique (EN 166)	Symbole **FT**	protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (point 7.3.4. de l'EN166 : 2001).
Qualité optique (EN 166)	Symbole **1**	Classe 1 (travaux continus).
Numéro d'échelon (EN 170)	Symbole **2C-1.2**	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marquée «2C»). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B[b)]. Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les «lumières noires»., les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

Prosur®

(*) Exemples d'utilisation données à titre indicatif. Il appartient à l'utilisateur final de vérifier si le produit est adapté ou non à l'usage envisagé. Avant toute utilisation, lire la notice jointe avec le produit. Edition LS_2020_01_31 - Crédit photo(s): Singer, Fotolia